

# Votre année MS

2023/24





# La MSSA

2023/24

# MSSA à la HEdS ou HESAV

---

**Rentrée administrative** début septembre (semaine 37 donc le 11.09.23) et **début des cours** mi-septembre (semaine 38 donc le 18.09.23)

**Fin des cours et des examens** en semaine 21 (fin mai – normalement le 24.05.24)

## **Stages:**

- 1) Dans une institution médico-sanitaire, place attribuée par la Haute école – **8 semaines** en janvier et février 2024 / TMsp
- 2) Dans le monde du travail au sens large du terme – **6 semaines – à vous de le trouver !!**

Rattrapages des APS échouées dès le 24 juin (semaines 26 et 27)

Remédiation du stage mi-juillet (semaines 29 à 32)

Aucune remédiation du TMsp possible

## Calendrier et grandes lignes de la formation

Semaine	Mois	HEdS La Source	HESAV	TMsp	Compléments
34					
35	Sept.				
36					
37		Retrêe administrative	Retrêe administrative		
38					
39					
40	Oct.				
41					
42					
43		Vacances			
44	Nov.				Début compléments
45					
46					
47					
48					
49	Déc.				
50					
51		Validations (modules APS)	Validations (modules APS)		
52		Vacances	Vacances		
1	Janv.				
2		Y compris 2 semaines de pratique intégrée selon le calendrier de la HES	Y compris 2 semaines de pratique intégrée selon le calendrier de la HES	Prise de contact entre candidat-e et répondant-e gymnase	
3					
4	Fév.				
5					
6					
7					
8					
9	Mars				
10					
11					
12					
13					
14	Avril				
15					
16		Vacances	Vacances		
17					Examens compléments
18	Mai				
19					
20			Validations (modules APS)		
21		Validations (modules APS)			
22					
23	Juin			Période de défense orale du TMsp	
24					
25					
26					
27	Jul.		Revalidations (modules APS)		
28		Revalidations (modules APS)			
29					
30					
31	Août	Remédiation (stage socio-sanitaire)	Remédiation (stage socio-sanitaire)		
32					
33					
34					
35					
36	Sept.				
37					

	Cours et formation pratique (APS) + TMsp (4 semaines)
	Stage dans une institution socio-sanitaire (8 semaines)
	Stage dans le monde du travail au sens large (8 semaines)
	Examens
	Remédiations
	Vacances et/ou périodes sans cours

Les prestations professionnelles (6 APS + stages)

La formation est organisée en modules. Un module est une entité de cours et d'activités pratiques rassemblés autour d'une thématique. La durée des modules est variable.

La formation en Haute école de la santé comprend huit modules :

- 6 modules de cours et activités pratiques ;
- un module de stage dans une institution socio-sanitaire ;
- un module de stage dans le monde du travail au sens large.

Voir sur moodle ... le calendrier est à votre disposition

# Suite des informations ...

---

Aucun prérequis mais ...

**Conseil** de faire le stage dans le monde du travail au sens large **dès que possible, voire en août ou septembre avant le début des cours** et possibilité de faire deux stages (2x 3 semaines ou 1x 2 semaines et 1x 4 semaines)

La MSSA est exigeante et bien remplie.

Toutes les validations des prestations professionnelles sont faites par la Haute école (6 APS et 2 stages).

Seule la validation du TMsp est faite par le gymnase.

**Lorsque la qualification obtenue est insuffisante (F), une remédiation est possible ; elle doit alors être réussie, une autre tentative n'étant pas possible.**

## Documents utiles

[Contrat de stage pour l'expérience professionnelle spécifique au domaine - PDF interactif \(pdf, 179 Ko\)](#)

[Formulaire - Evaluation de l'expérience professionnelle spécifique au domaine - PDF interactif \(pdf, 100 Ko\)](#)

## Validation des stages

Chaque stage doit être attesté par un rapport de stage de l'institution (expérience spécifique au domaine) ou une attestation de l'employeur (expérience professionnelle non spécifique).

Les attestations doivent être envoyées à l'adresse suivante, en une seule fois, **au plus tard le 20 juin** (date de réception):

### **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

Rue Saint-Martin 26  
1014 Lausanne

Voir sur moodle ... toutes ces informations sont à votre disposition

## APS 2022/2023\_Stage dans le monde du travail au sens large

Une des intentions de l'Année Propédeutique Santé est de permettre aux candidat-e-s d'entrer en formation Bachelor en ayant acquis une expérience professionnelle dans le monde du travail au sens large.

### Les objectifs visés par ce stage sont de permettre à l'étudiant-e de :

- S'engager concrètement dans une démarche de recherches d'emploi ou de stage
- Découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien.
- Evaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

### Organisation

Le choix du stage et les démarches de recherches sont de la responsabilité de l'étudiant-e. La durée de ce stage est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activités attestées. En principe, les 6 semaines sont consécutives ou réalisées en 2 fois (auprès de 2 employeurs différents maximum).

Les semaines 38 et 39 du calendrier civil ainsi que les 4 dernières semaines de la formation sont réservées à la réalisation de ce stage. Toutefois, le délai ultime du **retour des attestations aux affaires estudiantines** est le **30 juin 2023**.

Les attestations doivent être transmises à **Nicole Inglin**, assistante aux affaires estudiantines, par email à l'adresse [affaires.estudiantines@ecolelasource.ch](mailto:affaires.estudiantines@ecolelasource.ch).

Selon la Directive sur la formation en APS, le stage pratique extrascolaire effectué dans le cadre du gymnase et prévu par l'article 90 RGY ne peut pas être pris compte.

### Activités attendues

Il ne s'agit pas d'un stage d'observation, l'étudiant-e doit accomplir une réelle activité professionnelle. Celle-ci doit être précisée sur l'attestation de travail.

Le stage est exercé dans n'importe quel domaine professionnel que ce soit, il peut être rémunéré ou non.

Il peut également être composé d'**activités d'encadrement** que vous avez exercées dans le cadre d'activités de jeunesse ou d'organisations de jeunesse (par exemple, moniteur-trice dans un camp de vacances, organisateur-trice d'un événement public, entraîneur-se d'une équipe de jeunes sportifs, moniteur-trice dans un centre de loisirs, etc... (art. 30 de la Loi sur le Soutien aux Activités de la Jeunesse, LSAJ).

### Validation

La validation est réalisée sur la base d'une ou deux attestations et/ou certificats de travail de l'employeur.

Les attestations et/ou certificats de travail des employeurs portent sur la durée, la nature du travail (bref descriptif des activités) et le taux d'activité. La durée et le taux d'activité font foi pour la validation.

Des expériences professionnelles antérieures peuvent être reconnues lorsqu'elles ont été réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en modules complémentaires.

### Exemple de reconnaissance :

- Travail d'étudiant-e d'été en 2020 - 2021 - 2022
- Travail d'étudiant-e le week-end en 2020 - 2021 - 2022



### Contrat de stage pour l'expérience professionnelle spécifique au domaine

A destination des candidats-es (ci-après la/le stagiaire) à la Maturité spécialisée Communication et Information (MSCI), à la Maturité spécialisée Travail social (MSTS) et des institutions / entreprises qui les accueillent.

Candidat-e  
Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ N° AVS : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

<b>MSCI</b> Information documentaire <input type="checkbox"/>	<b>MSCI</b> Tourisme <input type="checkbox"/>	<b>MSTS</b> <input type="checkbox"/>
---	---	---

Elève du Gymnase de \_\_\_\_\_

#### conclut un contrat de droit privé avec

Institution / Entreprise  
Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

#### Les clauses du contrat sont les suivantes

Description de la fonction : \_\_\_\_\_ Taux d'occupation : \_\_\_\_\_

Durée du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (selon les plans d'études réglementaires)

Nombre d'heures hebdomadaires :

Vacances (nombre de semaines octroyées pendant la période de stage définie) :

Compétences attendues  
La/le stagiaire respecte les règles définies pour le personnel sur le lieu de stage (horaire, ponctualité, confidentialité). Elle/il observe les recommandations du référent de l'entreprise ou de l'institution, chargé de son encadrement, du référent HES et du référent de l'ECG.

Il est attendu de la part de la/du stagiaire une attitude ouverte et constructive. Elle/il est amené-e à faire des liens entre des connaissances théoriques acquises durant sa formation et les objectifs de son lieu de stage.

Rémunération Une rémunération de la/du stagiaire est recommandée ; elle relève de la décision de l'employeur.  
Pour le montant de la rémunération de la/du stagiaire, il est conseillé de se référer au tarif en vigueur du salaire d'un-e apprenti-e de 3<sup>e</sup> année de CFC ou d'un-e stagiaire pré-HES.

Fr.

Maladie ou Accident En cas d'incapacité totale ou partielle de la/du stagiaire de participer au stage résultant d'une maladie ou d'un accident dont la faute n'est pas imputable à cette dernière ou ce dernier, le stage peut être partiellement ou totalement reconduit. Un certificat médical est accepté sur une durée maximale d'une semaine. Au-delà de ce temps, une prolongation du stage sera exigée.

Assurances Assurance accident  
La/le stagiaire est obligatoirement assuré-e conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Les primes de l'assurance contre les accidents professionnels sont prises en charge par l'institution / l'entreprise.

Les primes d'assurance contre les accidents non professionnels sont prises en charge par \_\_\_\_\_ l'institution/ l'entreprise \_\_\_\_\_ la/le candidat-e \_\_\_\_\_

\*marquer d'une croix dans la case qui convient

Assurance maladie  
La/le stagiaire est assuré-e (frais médicaux, pharmaceutiques, hospitalisation) auprès de la compagnie d'assurance suivante :

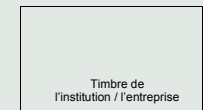
La/le stagiaire prend en charge la prime y relative.

Référent de stage (institution / entreprise)  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lieu, date, signature  
Le présent contrat est établi en 3 exemplaires et remis à la/au stagiaire pour transmission à qui de droit. Par leurs signatures, les parties attestent avoir pris connaissance des modalités du présent contrat de stage.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Le responsable de l'institution/entreprise : \_\_\_\_\_



La/le stagiaire : \_\_\_\_\_

Annexes obligatoires  
- Cahier des charges ou liste des tâches confiées à la/au stagiaire  
- Conditions générales de travail de l'institution



# Le TMsp en MSSA

---

- Axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours du stage en institution socio-sanitaire
- une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) dans laquelle l'élève se situe par rapport à l'institution
- une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière
- une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.
- un texte de dix à quinze pages, sans les annexes.
- Deux répondants: un «métier» et un «gymnase»
- Prise de contact avec le répondant-gymnase novembre 2023
- Défense du TMsp fin mai

Voir sur moodle ... toutes les informations  
sont à votre disposition

L'évaluation répond aux conditions suivantes :

- le document écrit est évalué par la répondante ou le répondant « TMsp » ; il fait aussi l'objet d'une lecture par la répondante ou le répondant « métier ». Une note est attribuée ;
- la défense a lieu en présence de la répondante ou du répondant « TMsp » et de la répondante ou du répondant « métier ». Ils attribuent une note ;
- la note finale du TMsp est calculée selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note d'écrit} + \text{la note d'oral}}{4}$$

L'élève doit avoir obtenu au moins la note 4.0 au TMsp.

# Les compléments de formation en MSSA

---

- dans deux disciplines en relation avec le domaine professionnel de l'option santé soit la biologie et la chimie.
- Le programme des cours s'inspire de celui de l'option santé dans ces disciplines.
- Une part importante de travail à domicile doit être fournie par les candidats.
- cours du soir à Chamblandes, en sus de la formation APS, à raison de **8 périodes hebdomadaires pendant 20 semaines.**
- pour les valider, le candidat doit avoir obtenu au moins 4.0 à la note définitive, qui est composée de la moyenne des moyennes obtenues en biologie et en chimie.

La moyenne de chacune de ces deux disciplines est calculée comme suit :

$$\frac{\text{Note annuelle} + \text{note d'oral}}{2}$$



# La MSCI

2023/24

# MSCI

---

4 domaines très différents aux caractéristiques propres à chaque filières:

IG (informatique de gestion); IM (ingénierie des médias); ID (information documentaire) : T (Tourisme)

Prérequis identique aux 4 filières:

Au moins 1 séjour linguistique en L2 ou L3 de 3 semaines fait avant le début des cours!

# Les séjours linguistiques

---

- L2 = allemand ou italien
- L3 = anglais

Pour l'allemand : Autriche ou Allemagne (**Suisse allemande pas validée**)

Pour l'italien : Italie (**Tessin pas validé**)

Pour l'anglais: Angleterre, Etats-Unis, Australie, etc. certitude que **la langue officielle et première du pays est l'anglais**

Remboursement à hauteur de maximum 750.- / séjour

- **Après** le séjour uniquement
- Obligation de fournir les preuves acceptées(cf. moodle)
- Envoi à la doyenne et copie à Mme Negrinelli
- Par retour du courrier vous êtes mis en copie de mon mail à notre comptable, Mme Strauss
- Il faut ABSOLUMENT aller sur moodle pour TOUTES les informations
- Si demande non-conforme, non entrée en matière et aucun remboursement
- Faites vous-même votre demande de remboursement

# Calendrier de la formation MSCSI

Calendrier et grandes lignes de la formation								
Semaine	Mois	Information documentaire	Informatique de gestion	Ingénierie des médias	Tourisme	Séjours linguistiques	TMsp	Compléments de formation dans le domaine visé ET cours de langue préparatoires au B2
27	Juillet							
28								
29								
30								
31	Août							
32								
33								
34								
35	Septembre							
36								
37								
38								
39								
40	Octobre		ETML	ERACOM				
41								
42				HEIG-VD				
43								
44	Novembre						prise de contact entre candidat-e et répondant-e-s TMsp	
45								
46								
47								
48								
49								

Début des cours début octobre (02.10.23)  
Matériel à aller chercher fin septembre (25.09.23)

	prestations complémentaires de nature professionnelle en école / stages professionnels / école et stages professionnels
HEIG-VD	cours modulaires à la HEIG-VD pour les candidat-e-s à la MSCSI-IM
B2 (1) / B2 (2)	période dévolue au stage linguistique et/ou à la préparation à l'obtention du B2
	examens B2, certification interne, sessions régulière (1) et de rattrapage (2) en ALL / ANG / ITA avec CO
	vacances scolaires et périodes sans suivi du TMsp (à titre indicatif)
	cours compléments de formation dans le domaine visé
E1 / E2	examens compléments formation (session régulière et de rattrapage)

prestations complémentaires de nature professionnelle en école / stages professionnels / école et stages professionnels  
 cours modulaires à la HEIG-VD pour les candidat-e-s à la MSC1-IM  
 période dévolue au stage linguistique et/ou à la préparation à l'obtention du B2  
 examens B2, certification interne, sessions régulière (1) et de rattrapage (2) en ALL / ANG / ITA avec CO  
 vacances scolaires et périodes sans suivi du TMsp (à titre indicatif)  
 cours complémentaires de formation dans le domaine visé  
 examens complémentaires formation (session régulière et de rattrapage)

HEIG-VD
B2 (1) / B2 (2)
E1 / E2

50	Décembre							
51								
52								
1	Janvier							
2								
3								
4			HEIG-VD					
5	Février							
6								
7								
8								
9	Mars							
10								
11								
12								
13								
14	Avril						periode de défense orale du TMsp	
15								
16								
17								

### Calendrier et grandes lignes de la formation

Semaine	Mois	Information documentaire	Informatique de gestion	Ingénierie des médias	Tourisme	Séjours linguistiques	TMsp	Compléments de formation dans le domaine visé ET cours de langue préparatoires au B2
18	Mai					certification interne		E1
19								
20								
21								
22	Juin					certification interne		B2 (1) + CO
23								
24								
25								
26								
27	Juillet							
28								
29								
30								
31	Août							
32								
33						certification interne		E2 & B2 (2) + CO

Ecoles partenaires:

ID : HEG - GE  
 IG : ETML  
 IM : ERACOM + HEIG-VD  
 T : HEG & T VS



# Les attestations B2 en L2 et L3

---

## **Certification interne**

Des cours du soir sont organisés pendant l'année MS au GYPad Chamblandes.

Ces cours de langues sont suivis à raison de quatre périodes hebdomadaires pendant vingt semaines (soit 2 périodes hebdomadaires dans chacune des langues concernées). Au terme de ces cours, les candidat-e-s passent l'examen des sessions de juin et/ou d'août.

Présence obligatoire pour être autorisé à passer les examens

## **Certification externe**

**Avant le début des cours de MSC1**, il faut me soumettre votre attestation d'obtention du niveau B2 (ou C1 ou C2) pour être dispensé de suivre les cours de la/les langue(s) durant votre année de formation.

Sont reconnus les diplômes de langue étrangère qui répondent aux critères de qualité de l'Association of Language Testers in Europe (ALTE).

**A télécharger sur moodle.**

# Diplômes de langue étrangère reconnus dans le cadre des procédures de qualification de la maturité professionnelle et de la formation commerciale initiale

Date:

18 mai 2022

## 1. Contexte

Selon l'article 23, alinéa 1, de l'ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr, RS 412.103.1), et l'article 21, alinéa 4, de l'ordonnance du SEFRI du 26 septembre 2011 sur la formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce CFC (RS 412.101.221.73), le SEFRI peut reconnaître des diplômes de langue étrangère. Dans la maturité professionnelle, l'examen de diplôme pour un diplôme de langue étrangère reconnu remplace tout l'examen final dans la langue concernée. Dans la procédure de qualification d'employée/employé de commerce CFC, il remplace tout ou partie de l'examen final dans la langue concernée.

Sont reconnus les diplômes de langue étrangère qui répondent aux critères de qualité de l'Association of Language Testers in Europe ALTE (sigle de qualité ALTE) et qui figurent sur la liste en vigueur de l'Association ([www.alte.org](http://www.alte.org)). Les tests de langues qui ne couvrent pas obligatoirement l'ensemble des compétences linguistiques requises par le plan d'études cadre de la maturité professionnelle et le plan de formation d'employé/e de commerce CFC (lire, écouter, écrire, parler) ne sont pas reconnus.

Les diplômes de langue étrangère qui ont été supprimés de la liste de l'ALTE ne sont plus reconnus par le SEFRI à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Ils ne doivent plus être proposés dans les classes qui commencent une filière de formation.

## 2. Diplômes de langue étrangère reconnus

Langue	Institution	Diplôme	Niveau d'exigences selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)
Allemand	Goethe-Institut	Goethe Zertifikat	B1 à C2
	telc GmbH	telc Deutsch	B1 à C1
	TestDaF Institut	TestDaF	B2 et C1
	AFU GmbH	ECL Examinations in German as a Foreign Language	B1 à C1
	Österreichisches Sprachdiplom Deutsch ÖSD	ÖSD Zertifikat	B1 à C1

Français	France Education International	Diplôme d'études en langue française (DELF)	B1 et B2
	Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France (CCIP)	Diplôme de Français Professionnel Affaires (DFP Affaires)	B1 à C1
Italien	Università per Stranieri di Perugia	Certificato di conoscenza della lingua italiana (CELLI)	B1 à C2
Anglais	Cambridge Assessment English	Cambridge English: Preliminary	B1
		Cambridge English Preliminary for Schools	B1
		Cambridge English: Business Preliminary	B1
		Cambridge English: First (for schools)	B2
		Cambridge English: Business Vantage	B2
		Cambridge English: Advanced	C1
		Cambridge English: Business Higher	C1
	Cambridge English: Proficiency	C2	
Trinity College London	Integrated Skills in English (ISE) 1-4	B1 bis C2	

## 3. Validité de la liste et réglementation transitoire

Cette liste est valable dès le 1<sup>er</sup> août 2022.

Les personnes qui ont commencé une filière de formation de la maturité professionnelle ou la formation initiale d'employée/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité avant le 1<sup>er</sup> août 2022 la terminent selon les dispositions en vigueur jusqu'alors.

# Les stages en MSCCI – ID et T

---

Les deux cursus, information documentaire (28 semaines à 80%) et tourisme (20 semaines à 100%), nécessitent l'accomplissement de stages professionnels. Leur organisation est placée sous la responsabilité de la candidate ou du candidat qui conclut un contrat de stage avec l'institution qui l'accueille dans le cadre de sa formation.

Le contrat de stage doit être renvoyé à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire au minimum deux semaines avant son entrée en stage et **au plus tard le 31 août** de l'année d'entrée en formation.



Le contrat de stage doit être renvoyé à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire au minimum deux semaines avant son entrée en stage et **au plus tard le 31 août** de l'année d'entrée en formation.

### Contrat de stage pour l'expérience professionnelle spécifique au domaine

A destination des candidats-es (ci-après la/le stagiaire) à la Maturité spécialisée Communication et Information (MSCI), à la Maturité spécialisée Travail social (MSTS) et des institutions / entreprises qui les accueillent.

Candidat-e  
Nom : ..... Date de naissance : .....  
Prénom : ..... N° AVS : .....  
Adresse : .....  
Tél. : ..... Courriel : .....

<b>MSCI</b> Information documentaire <input type="checkbox"/>	<b>MSCI</b> Tourisme <input type="checkbox"/>	<b>MSTS</b> <input type="checkbox"/>
---	---	---

Elève du Gymnase de .....

#### conclut un contrat de droit privé avec

Institution / Entreprise  
Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Tél. : .....  
Courriel : .....

#### Les clauses du contrat sont les suivantes

Description de la fonction ..... Taux d'occupation : .....

Durée du ..... au ..... (selon les plans d'études réglementaires)

Nombre d'heures hebdomadaires :

Vacances (nombre de semaines octroyées pendant la période de stage définie) :

Compétences attendues  
La/le stagiaire respecte les règles définies pour le personnel sur le lieu de stage (horaire, ponctualité, confidentialité). Elle/il observe les recommandations du référent de l'entreprise ou de l'institution, chargé de son encadrement, du référent HES et du référent de l'ECG.

Il est attendu de la part de la/du stagiaire une attitude ouverte et constructive. Elle/il est amené-e à faire des liens entre des connaissances théoriques acquises durant sa formation et les objectifs de son lieu de stage.



Rémunération Une rémunération de la/du stagiaire est recommandé-e ; elle relève de la décision de l'employeur.  
Pour le montant de la rémunération de la/du stagiaire, il est conseillé de se référer au tarif en vigueur du salaire d'un-e apprenti-e de 3<sup>e</sup> année de CFC ou d'un-e stagiaire pré-HES.

Fr.

Maladie ou Accident En cas d'incapacité totale ou partielle de la/du stagiaire de participer au stage résultant d'une maladie ou d'un accident dont la faute n'est pas imputable à cette dernière ou ce dernier, le stage peut être partiellement ou totalement reconduit. Un certificat médical est accepté sur une durée maximale d'une semaine. Au-delà de ce temps, une prolongation du stage sera exigée.

Assurances Assurance accident  
La/le stagiaire est obligatoirement assuré-e conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Les primes de l'assurance contre les accidents professionnels sont prises en charge par l'institution / l'entreprise.

Les primes d'assurance contre les accidents non professionnels sont prises en charge par	l'institution/ l'entreprise <input type="checkbox"/>	la/le candidat-e <input type="checkbox"/>
--	--	--

\*marquer d'une croix dans la case qui convient

#### Assurance maladie

La/le stagiaire est assuré-e (frais médicaux, pharmaceutiques, hospitalisation) auprès de la compagnie d'assurance suivante :

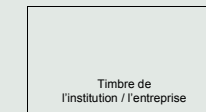
La/le stagiaire prend en charge la prime y relative.

Référent de stage (institution / entreprise)  
Nom : ..... Prénom : .....

Lieu, date, signature  
Le présent contrat est établi en 3 exemplaires et remis à la/au stagiaire pour transmission à qui de droit.  
Par leurs signatures, les parties attestent avoir pris connaissance des modalités du présent contrat de stage.

Lieu et date : .....

Le responsable de l'institution/entreprise : .....



La/le stagiaire .....

Annexes obligatoires  
- Cahier des charges ou liste des tâches confiées à la/au stagiaire  
- Conditions générales de travail de l'institution

## Documents utiles

[Contrat de stage pour l'expérience professionnelle spécifique au domaine - PDF interactif \(pdf, 179 Ko\)](#)

[Formulaire - Evaluation de l'expérience professionnelle spécifique au domaine - PDF interactif \(pdf, 100 Ko\)](#)

## Validation des stages

Chaque stage doit être attesté par un rapport de stage de l'institution (expérience spécifique au domaine) ou une attestation de l'employeur (expérience professionnelle non spécifique).

Les attestations doivent être envoyées à l'adresse suivante, en une seule fois, **au plus tard le 20 juin** (date de réception):

### **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

Rue Saint-Martin 26  
1014 Lausanne

# Le TMsp en MSCCI

---

Les présentations officielles et complètes sont à disposition sur moodle pour chaque filière!

- Début octobre 2023
- Calendrier précis distribué dès le début du travail
- Grille évaluation intermédiaire (2x) – sur moodle
- Défense maximum fin mars 2024
- Grille évaluation finale (1x) – sur moodle

Voir sur moodle … toutes les informations sont à votre disposition

**Maturité spécialisée communication et information  
Filière Ingénierie des médias**

**Grille d'évaluation du travail de maturité – TMsp  
Production média**

Titre du travail : .....

Candidat e : .....

Date de la défense : .....

Récapitulatif	Points	Notes	Note finale*
Partie écrite	/ 36		
Partie orale	/ 24		

\*La note finale du TMsp est la moyenne des deux notes, exprimées au demi-point et affectées du même coefficient. (6 excellent ; 5.5 très bien ; 5 bien ; 4.5 satisfaisant ; 4 suffisant ; < 4 insuffisant)

Échelle pour les parties écrite et orale : selon le barème fédéral

$$\text{Note} = \frac{\text{Nombre effectif des points obtenus} \times 5}{\text{Nombre maximum de points possible}} + 1$$

Répondant e TMsp (ECG) : .....

Répondant e métier (HEIG-VD) : .....

**A. Évaluation de la partie écrite (36 points)**

1. Processus	Largement atteint	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
Planification, méthodes de travail, gestion du projet et respect des délais	3	2	1	0
Capacité à prendre en compte les critiques, attitude	3	2	1	0
<b>Total :</b>	<b>/ 6</b>			

2. Dossier	Largement atteint	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
2.1 <i>Forme</i>				
Présentation du travail (mise en page, typographie, apports visuels...)	3	2	1	0
Expression (orthographe, la pertinence et l'adéquation du vocabulaire utilisé...)	3	2	1	0
<b>Total :</b>	<b>/ 6</b>			

2.2 <i>Fond</i>	Largement atteint	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
Respect des objectifs fixés	3	2	1	0
Définition de la problématique et de la méthodologie, qualité de la recherche et des sources	3	2	1	0
Appropriation du sujet, réflexion personnelle et novatrice	3	2	1	0
Cohérence de la synthèse et de la conclusion	3	2	1	0
<b>Total :</b>	<b>/ 12</b>			

3. Production média	Largement atteint	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
Qualité (esthétique) de la production média	3	2	1	0
Liens pertinents avec la recherche	3	2	1	0
Argumentation convaincante et justifiée	3	2	1	0
Creativité et originalité	3	2	1	0
<b>Total :</b>	<b>/ 12</b>			

**B. Évaluation de la partie orale (24 points)**

1. Outil de présentation	Largement atteint	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
Exploitation des supports	3	2	1	0
<b>Total :</b>	<b>/ 3</b>			

2. Contenu de la présentation	Largement atteint	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
Connaissance du sujet, pertinence et cohérence des informations	3	2	1	0
Structure et clarté des explications	3	2	1	0
Apport d'un nouvel élément/nouveaux éléments	3	2	1	0
Bilan critique	3	2	1	0
<b>Total :</b>	<b>/ 12</b>			

3. Qualité de la présentation	Largement atteint	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
Expression orale, présence, conviction	3	2	1	0
Gestion du temps	3	2	1	0
Réponses aux questions	3	2	1	0
<b>Total :</b>	<b>/ 9</b>			

**Commentaires des répondant e-s**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

# Échec au TMsp



Si l'élève n'obtient pas la note de 4.0 à son TMsp, son année en MSCI est réputée échouée (RECG, art. 25). Toutefois, si seul le TMsp est échoué mais que les prestations complémentaires professionnelles sont réussies :

- l'élève peut faire le choix de remanier son TMsp, axé sur la formation de nature professionnelle, dans le cadre d'une remédiation – tant du dossier écrit que de la **prestation orale** – qui sera évaluée à la fin du mois d'août, avec un note maximum de 4.0. En cas d'insuffisance, la MS est échouée définitivement.

Selon ce qui précède :

- les prestations complémentaires professionnelles (écoles) validées par l'ERACOM et la HEIG-VD sont acquises;
- les séjours linguistiques validés par le gymnase sont acquis;
- les certifications B2 validées par le gymnase sont acquises.



**Validation****Prestations complémentaires linguistiques**

- Deux attestations B2
- Deux séjours linguistiques

Gymnase

Gymnase

**Prestations complémentaires professionnelles**

- Partie professionnelle de la formation
- Stages professionnels (Information documentaire et Tourisme)

HES et écoles professionnelles

DGEP et institution/entreprise de stage

**TMsp****Gymnase (expertise HES)**

Les prestations complémentaires et le TMsp sont complétés, le cas échéant, pour les titulaires d'un certificat d'Ecole de culture générale d'une autre option par:

**Compléments de formation dans le domaine visé****Gymnase**

# Les compléments de formation en MSCI

---

- dans deux disciplines en relation avec le domaine professionnel de l'option communication et information, soit l'économie – gestion/marketing et la sociologie des médias.
- Ces compléments de formation sont suivis en cours du soir au Gypad, en sus de la formation MSCI effectuée durant cette année, à raison de **huit périodes hebdomadaires pendant vingt semaines et normalement 3 soirs par semaine**
- L'évaluation se fait tout au long de l'année sous forme de tests. Un examen oral en économie – gestion/marketing est organisé sur des sujets traités au cours des compléments (au printemps)

La moyenne annuelle en sociologie des médias est calculée sur la base des évaluations annuelles. La moyenne annuelle en économie – gestion/marketing est calculée sur la base des évaluations annuelles. La note annuelle du domaine est composée de la moyenne des moyennes de chacune des disciplines.

Pour que les compléments de formation soient validés, le/la candidat-e doit avoir obtenu au moins 4.0 à la note définitive qui est calculée comme suit :

note annuelle du domaine + note d'examen oral

2



# La MSTs

2023/24

# MSTS

---

La maturité spécialisée en travail social se décline en 3 filières:

- Assistant-e sociale
- Animatrice socioculturelle ou animateur socioculturel
- Educatrice sociale ou éducateur social

L'année en MST est exclusivement faite d'un stage professionnel.

- **stage de 40 semaines à 100%** dans un des domaines précités (possibilité de faire 20 semaines minimum dans le domaine spécifique et 20 dans un autre domaine). **Comptez les 40 semaines – vacances non comprises!!**
- **Le contrat de stage doit être envoyé à la DGEP avec copie à la doyenne au plus tard le 31 mai 2023.**

**Il faut utiliser les documents mis à disposition sur moodle ou sur vd.ch.**

# MSTS - stage professionnel

---

L'élève est responsable de trouver sa place de stage. Les lieux des orientations les plus courantes dans lesquels ce stage peut être effectué sont celles des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou du secteur de l'enfance.

Des listes d'établissements vaudois qui prennent des stagiaires sont disponibles sur moodle.

# MSTS – contrat de stage

---

**Le contrat de stage doit être envoyé à la DGEP avec copie à la doyenne au plus tard le 31 mai 2023.**

C'est la présentation des documents contractuels relatifs au stage, dès que le certificat d'Ecole de culture générale a été obtenu, qui permet à la DGEP de confirmer l'adéquation du stage entrepris et, par conséquent, l'inscription en année de formation à la MS Travail social.

Le contrat doit comporter:

- 1) Les dates de début et de fin du stage, ainsi que la durée (40 semaines vacances non comprises)
- 2) Le taux d'activité à 100%
- 3) Le cahier des charges
- 4) La personne responsable qui sera aussi le référent-métier pour le TMsp
- 5) Les vacances octroyées par l'institution

## Documents utiles

[Contrat de stage pour l'expérience professionnelle spécifique au domaine - PDF interactif \(pdf, 179 Ko\)](#)

[Formulaire - Evaluation de l'expérience professionnelle spécifique au domaine - PDF interactif \(pdf, 100 Ko\)](#)

## Validation des stages

Chaque stage doit être attesté par un rapport de stage de l'institution (expérience spécifique au domaine) ou une attestation de l'employeur (expérience professionnelle non spécifique).

Les attestations doivent être envoyées à l'adresse suivante, en une seule fois, **au plus tard le 20 juin** (date de réception):

### **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

Rue Saint-Martin 26  
1014 Lausanne

# Le TMsp en MSTS

---

- Axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours du stage
- une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) dans laquelle l'élève se situe par rapport à l'institution où le stage se déroule
- une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière observée durant le stage
- une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.
- un texte de dix à quinze pages, sans les annexes.
- Deux répondants: un «métier» et un «gymnase»
- Prise de contact et début du travail dès octobre pour un reddition en mars et une défense orale fin mars ou courant avril
- Il n'y a **pas de remédiation possible** en cas d'échec au TMsp et un redoublement est alors obligatoire



Le répondant TMsp est le référent principal. Il prend contact avec le répondant « métier » une fois que le lieu de stage spécifique de l'élève est déterminé. Il fonctionne comme examinateur pour l'évaluation du rapport écrit et lors de la défense orale. Le répondant « métier » fonctionne comme expert pour l'évaluation du rapport écrit. En cette qualité, il participe aussi, de fait, à la défense orale. L'évaluation répond aux conditions suivantes :

- le document écrit est évalué par le maître répondant ; il fait aussi l'objet d'une lecture par l'expert. Une note est attribuée ;
- la défense a lieu en présence du maître répondant et de l'expert. Ils attribuent une note ;
- la note finale du TMsp est calculée selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note d'écrit} + \text{la note d'oral}}{4}$$

# Les compléments de formation en MSTS

---

- dans deux disciplines en relation avec le domaine professionnel de l'option travail social, soit philosophie et psychologie.
- Ces compléments de formation sont suivis en cours du soir au GyPad, en sus du stage, à raison de **huit périodes hebdomadaires pendant vingt semaines et normalement 3 soirs par semaine au GyPad de Chamblandes**

## Validation du complément

### Evaluation

L'évaluation se fait tout au long de l'année sous forme de tests. Les moyennes de philosophie et de psychologie ont un poids égal dans le calcul de la note annuelle du domaine.

### Examen

Examen oral : interrogation de 15 minutes sur des sujets traités au cours du complément.



# La MSAD

2023/24

# MSAD

---

Voici les options possibles en MSAD :

- arts visuels,
- cinéma,
- design graphique,
- design industriel,
- media & interaction design,
- photographie

En plus des cours théoriques et pratiques, les étudiant·e·s suivent tous les vendredis un cours sur l'option à laquelle il·elle·s se destinent en Bachelor.

- **Option Arts Visuels**  
Développer son expression artistique et sa singularité en abordant la sculpture, la peinture, l'installation ou encore la performance dans des exercices ciblés.
- **Option Cinéma**  
Expérimenter et apprendre les bases des temps forts de la pratique: le tournage, le montage, le visionnage et le travail en équipe.
- **Option Design Industriel**  
Rechercher des idées, créer des objets et prototypes pertinents et techniquement simples ainsi qu'apprendre le travail en atelier.
- **Option Design Graphique**  
Approfondir le vocabulaire formel et coloriel de base grâce à l'approche du rapport entre image et texte, ainsi que l'acquisition d'une méthodologie de travail et d'une réflexion conforme au développement de projets graphiques.
- **Option Media & Interaction Design**  
Favoriser l'initiation aux pratiques numériques, permettant notamment aux étudiant·e·s d'aborder le design d'interaction sur écran et en réseau, ainsi que de concevoir et développer un projet personnel (application, site web, clip, jeu vidéo, objet connecté...).
- **Option Photographie**  
Renforcer les connaissances de base dans des domaines techniques et pratiques, notamment en matière de photographie couleur numérique, d'éclairage, de travail avec des modèles, de séquence et d'édition photographique.

# MSAD – quelques informations

Le calendrier de la formation à l'ECAL, l'organisation de la semaine, ainsi qu'une description des divers cours au programme sont disponibles sur le site internet de l'ECAL, durant l'été qui précède l'entrée en formation.

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Après-midi</b>	Dessin	Histoire de l'art	Histoire du cinéma et de la vidéo	Graphisme (introduction)	Communication visuelle : Photographie/
	Photographie	Histoire de l'architecture, de la photographie, du design graphique, du design industriel	Innovation, Interaction Design		Design graphique/ Media & interaction Design
<b>Matin</b>	Photographie	Couleur	Informatique	Atelier image	Arts visuels
	Dessin	Image en mouvement	Travail de maturité		Design industriel
					Cinéma

# Validation des activités artistiques

---

- toutes garanties par l'ECAL
- évaluation semestrielle par les professeurs en charge des enseignements.
- les cours théoriques sont évalués par le biais d'un test écrit.
- les cours pratiques sont évalués par un collège de professeurs, en présence de l'étudiant (= sont pris en compte tous les travaux réalisés pendant le semestre et la note finale est donc une moyenne).

# Le TMsp en MSAD

---

- Réalisé à partir d'une création artistique personnelle, qui peut être celle qui est réalisée dans le cadre des activités de formation à l'ECAL (cours du vendredi).
- Comprend la création artistique et une partie théorique rédigée, explicitant la démarche (10 pages au maximum). Il s'agit donc d'un travail réflexif et documenté autour de la production artistique. Il est conçu au cours de l'année de formation à la MSAD.
- Se fait seul mais peut être réalisé à deux (maximum) si la collaboration trouve une justification reconnue par les répondants de l'ECAL et du gymnase.
- Le calendrier et les modalités pratiques touchant à la définition du sujet, au suivi, aux règles de présentation pour l'écrit et la défense ainsi que les questions liées à l'évaluation font l'objet d'un document émanant du gymnase qui accueille les candidats à la MSAD, qui collabore pour ce faire avec le représentant de l'ECAL.

L'évaluation du TMsp s'effectue selon les modalités suivantes :

- Le document écrit est évalué par le répondant du gymnase (examineur) et le répondant professionnel (expert) et donne lieu à une note.
- La production réalisée qui sert de base au TMsp est présentée et commentée lors de la défense orale.
- La défense a lieu en présence des deux répondants qui attribuent une note.
- La note finale du TMsp est la moyenne des deux notes, exprimées au demi-point et affectées du même coefficient.

**Evaluation du travail de maturité spécialisée**



# Les compléments de formation en MSAD

---

Il s'agit d'un cours d'histoire de l'art dont les modalités pratiques sont définies par le directeur du gymnase auquel l'élève est rattaché.

Des précisions sur l'organisation de ce cours et sur les modalités de son évaluation sont définies au cas par cas par le directeur du gymnase concerné, en accord avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

# Echec à la MSAD

En cas d'échec, une seconde tentative pour obtenir le certificat de maturité spécialisée, domaine arts et design peut être envisagée. Un entretien préalable avec le directeur de l'ECAL est souhaité. Une troisième tentative est exclue.

Les cours et activités pratiques devront être à nouveau suivis en vue de l'évaluation au terme de l'année (aucune reconnaissance d'acquis n'est possible).

Un travail de maturité spécialisée, sanctionné lors de son évaluation par une note égale ou supérieure à 4.0, est validé. Il n'est pas nécessaire d'en entreprendre un nouveau lors de la répétition de l'année.

Les élèves qui devraient parcourir une nouvelle fois la MSAD ensuite d'un premier échec sont dispensés de présenter un nouveau dossier personnel en vue de l'admission.